



UFETAM / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@l-carre.net
Internet : www.cfdt-ufeem.org

CCP

des non-titulaires RIN A

du 6 décembre 2011

La CCP est présidée par Brigitte THORIN adjointe au sous-directeur de la modernisation et de la gestion statutaires de la Direction des Ressources humaines.

Le secrétariat adjoint (tour de rôle entre les organisations syndicales) est assuré par la FSU.

La CCP a été renouvelée suite aux élections du 20 octobre 2011. Sont désormais représentées

La CFDT, 3 sièges (1 dans chaque catégorie)

CGT, FO et FSU (chacun 1 siège).

Préalablement à l'ouverture des points soumis à l'ordre du jour, la CFDT a fait une déclaration liminaire portant sur l'actualité sociale notamment pour les agents de l'État, l'organisation des dernières élections professionnelles, le régime indemnitaire des non-titulaires et sur l'activation d'un groupe de travail (critères de promotions, revalorisation du régime indiciaire).

Cette déclaration est jointe au présent compte rendu.

L'administration indique que l'organisation des élections sous un format plus complexe a engendré quelques perturbations mais a pu se dérouler correctement.

Pour la demande concernant la mise en place d'un groupe de travail, elle propose la formule « réunions de travail », une première rencontre aura lieu en janvier.

Par ailleurs, 4 membres des représentants du personnel (2 titulaires et 2 suppléants, un représentant de chaque organisation syndicale) seront proposés pour la commission de réforme et le CTM (lors de la présentation de textes statutaires relatifs au RIN).

Considérant l'importance de l'ordre du jour, il est proposé d'approuver le CR de la précédente CCP et de procéder à l'étude du bilan de gestion lors de la prochaine réunion.

Le règlement intérieur de la CCP est approuvé.

Régimes indemnitaires des RIN pour l'année 2011

Le coefficient individuel est compris entre 0,80 et 1,20.

RIN affectés en centrale

Fonctions de 1er niveau

Catégorie	Dotation moyenne 2011
Toutes catégories	7 500 €

Fonctions de 2ème niveau

Catégorie	Dotation moyenne 2011
Exceptionnelle ou Hors catégorie	12 500 €
1ère catégorie	7 500 €

RIN affectés en services déconcentrés

Fonctions de 1er niveau

Catégorie	Dotation moyenne 2011
Toutes catégories	6 500 €

Fonctions de 2ème niveau

Catégorie	Dotation moyenne 2011
Exceptionnelle ou Hors catégorie	10 500 €

Intégrations dans le RIN

Vincent DEROCHE	Pref Gironde	à compter du 01/03/2009	RIN 1 ^{ère} cat 7 ^e échelon
Vincent BOURCIER	DGEC	à compter du 01/04/2009	RIN 1 ^{ère} cat 5 ^e échelon
Marie JAUDET	SG	à compter du 02/08/2009	RIN 1 ^{ère} cat 5 ^e échelon
Alphonse MEYER	DDT 36	à compter du 01/12/2009	RIN 1 ^{ère} cat 10 ^e échelon
Thérèse BASTIDE	ENTPE	à compter du 01/01/2010	RIN 1 ^{ère} cat 1 ^{er} échelon
Eric FAVIER	ENTPE	à compter du 01/01/2010	RIN 1 ^{ère} cat 7 ^e échelon
Francette PIGNARD	ENTPE	à compter du 01/01/2010	RIN 1 ^{ère} cat 7 ^e échelon
Véronique ANTONI	CGDD	à compter du 01/07/2010	RIN 1 ^{ère} cat 9 ^e échelon

Promotions de B en A 1^{ère} catégorie au 1^{er} janvier 2012

Conditions statutaires :

Agents non titulaires de catégorie B

Critères de la CCP :

- le niveau des fonctions exercées par l'agent : un poste de 1^{er} niveau de la catégorie A (par ex : chef de cellule en DDT, chargé d'études, etc.),
- la manière de servir de l'agent démontrant qu'il est apte à exercer des fonctions de catégorie A,
- l'analyse des postes tenus par l'agent.

Critères seconds : diplômes, formation professionnelle engagée, et l'ancienneté.

Années	2009	2010	2011	2012
Nombre de postes	10	7	5	5
Nombre d'agents proposés	11	9	6	7
Nombre d'agents classés	8	5	2	4
Nombre de postes pourvus	7	4	1	3+2 sous réserve

Sont promus RIN 1^{ère} catégorie

Marinette GUIDICI	DREIA-DIRIF
Françoise GOURMELEN	DREIA-DIRIF
Christian PACOUX	DREAL PACA

Promotions en Hors catégorie au 1^{er} janvier 2012

Conditions statutaires :

Être agent de la 1^{ère} catégorie, classé au 6^e échelon au moins depuis un an, et justifier d'au moins 6 ans de services publics en catégorie A.

Critères de la CCP :

Niveau des fonctions exercées par l'agent :

- un poste de niveau 2 (ex : chef de bureau en administration centrale, chef de service en DDT, expert national ou international, etc), proposé en priorité,
- la qualité du parcours professionnel au niveau de la catégorie A (responsabilités exercées, évolution des fonctions, diversités des postes ou approfondissement d'un domaine),
- la manière de servir,
- l'ancienneté dans la catégorie A.

Années	2009	2010	2011	2012
Nombre de postes	15	15	5	5
Nombre d'agents proposés	18	18	8	12
Nombre de postes pourvus	11	14	5	5

Sont promus RIN A Hors catégorie

Jean-Claude JACQUIER	Permanent syndical
Lily JOUVE	DGALN
Daniel GELLY	DDTM 34
Sébastien COLAS	CGDD
Annabelle BERGER	CGDD

Promotions en catégorie exceptionnelle au 1^{er} janvier 2012

Conditions statutaires :

Être agent hors catégorie, justifiant d'au moins 12 ans de services publics en catégorie A et détenant 1 an d'ancienneté dans le 7^e échelon.

Critères de la CCP :

Le niveau de fonction exigé correspond à :

- 1 poste de niveau 3 (directeur, chef de service),
- ou 2 postes de niveau 2 (ex : chef de bureau en administration centrale, chef de service en direction départementale de l'Équipement, expert national ou international, etc),

Depuis 2007, à titre dérogatoire, les agents âgés de + de 55 ans ne détenant qu'un poste de niveau A+ dont la qualité du parcours en catégorie A est reconnue.

- Les agents intégrés sur le RIN en hors catégorie qui effectuent une mobilité géographique sur un poste de deuxième niveau seront considérés comme ayant déjà tenu un poste de niveau 2,
- l'avis du comité de domaine compétent pourra être demandé,
- la manière de servir,
- l'ancienneté dans les fonctions de 2^e niveau.

Années	2009	2010	2011	2012
Nombre de postes	15	15	10	10
Nombre d'agents proposés	25	32	34	19
Nombres de postes pourvus	8	15	10	9+1 sous réserve

Sont promus RIN A catégorie exceptionnelle

Agnès PINARD	CVRH Paris
Michel CARTERON	DREAL Franche-Comté
Gérard BEIGBEDER	SETRA
Isabelle BERTHIER	DGALN
Christian JUNG	SN 59
Gérard MATHIEU	DDTM 59
Françoise SAPPIN	SG
Jocelyne BLASER	DREAL Midi-Pyrénées
Danielle HUGUES	Culture-ENSA Paris La Villette

Promotions à l'Échelon spécial (5^e échelon de la catégorie exceptionnelle) au 1^{er} janvier 2012

Conditions statutaires :

Être agent de la catégorie exceptionnelle, avoir 15 ans d'ancienneté en catégorie A et avoir 3 ans d'ancienneté dans le 4^e échelon de cette catégorie,

Critères de la CCP :

- Avoir occupé au moins deux postes de 2^e niveau,
- occuper des fonctions de 2^e niveau en dernier poste.

Le parcours en A+ sera pris en compte ainsi que la qualité du service rendu et le niveau de responsabilité confirmé sur le dernier poste.

Année	2011	2012
Nombre d'agents proposés	22	16
Nombre de postes	9	7

Sont promus RIN A Échelon spécial

Claude LE GOFF	DGITM
Catherine BRIMBAL	DRIHL
Jean-Pierre SAINT-ELOI	DREAL Haute-Normandie
André DELANNAY	DRIEA
Nicole SITRUK	MIQCP
Gérard BRUN	CGDD
Hélène JACQUET-MONSARRAT	DATAR

Inscription sur la liste A+ au 1^{er} janvier 2012

9 agents sont proposés sur la liste A+, 8 personnes sont retenues.

Denis RUNGETTE	DREAL Basse-Normandie
Chantal NASSIOU	DRIEA
Jean-Marie CERUTTI	MIILOS
Françoise SAPPIN	SG
Gabriel BERCARU	DGAC
Diana BEAULIEU-MILISAVLJEVIC	SG
Eric FAVIER	ENTPE
Aenza KONATE	DGITM

Questions diverses

- **Rétro-transfert MEDDTL- Culture**

La Présidente demande formellement à la représentante du Ministère de la Culture présente de transmettre l'état d'avancement des dossiers (une note du SG du MEDDTL à celui de la Culture sera adressée à cet effet rapidement).

Pour les contractuels RIN en poste à la Culture, vous pouvez contacter Marie Edith BRETON qui vous communiquera les éléments de réponse aux questions posées par les représentants CFDT.

- **Loi de précarisation**

Ce dossier est inscrit à l'agenda social, l'exploitation des recensements est en cours, une réunion de travail avec les organisations syndicales est prévue en janvier.

**Pour la défense des Personnels Non Titulaires RIN
et pour tout renseignement complémentaire
n'hésitez pas à contacter vos élus(e)s CFDT**

Jocelyne BLASER	DREAL Midi-Pyrénées	05 61 58 55 43	jocelyne.blaser@developpement-durable.gouv.fr
Marie-Edith BRETON	Ecole-Archi de Nantes	02 40 16 01 25	marie-edith.breton@nantes.archi.fr
Christine DEL RIO	CGDD	01 40 81 13 97	christine.del-rio@developpement-durable.gouv.fr
Rémy BLANES	DGALN	01 40 81 25 01	remy.blanes@developpement-durable.gouv.fr
Eric GANCARZ	DDT 77	01 60 56 73 68	eric.gancarz@seine-et-marne.gouv.fr
André TURCOT	DDT 79	05 49 06 89 00	andre.turcot@deux-sevres.gouv.fr



UFETAM / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.cfdt-ufeem.org

CCP des non-titulaires RIN A du 6 décembre 2011

DECLARATION DES REPRESENTANT-E-S CFDT

1 – sur l'actualité sociale

Une série de mesures inéquitables et injustes font porter les efforts essentiellement sur les salariés, elles impactent leur pouvoir d'achat et font l'impasse sur le besoin de relance et de soutien à l'activité, à l'emploi. Elles dégradent sérieusement la qualité de nos services publics.

Les remèdes proposés à la crise créent une double peine pour les salariés de l'état :

- durcissement du pouvoir d'achat
- et peut-être le gel des salaires, voire la stagnation ou la diminution du régime indemnitaire.

La Cfdt compte sur la diligence de l'administration pour que ne soit pas impacté le niveau de vie des agents de l'état.

2 – sur l'organisation des dernières élections au MEDDTL

La Cfdt regrette que l'organisation, certes complexe des dernières élections, se soit traduite par une mise en place chaotique et inégalitaire, puisque certains agents n'ont pas reçu leur matériel de vote, comme noté au PV de dépouillement.

3 – sur le régime indemnitaire

La Cfdt questionne l'administration sur ce dossier et demande quelles sont les avancées sur l'égalité de traitement des personnels titulaires et non-titulaires à catégorie et grade équivalents.

4 – sur la demande de réactivation du groupe de travail sur les deux questions :

- critères de promotions dans le RIN
- régime indemnitaire.